



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 avril 2024

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2024

Étaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVITCH, Beñat ARLA, Zigor GOIEASKOETXEA, Unai IRIGOYEN.

Excusés : Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Jacqueline PEIGNEGUY), Kathy COELHO (donne pouvoir à Dany EUSTACHE), Céline MAZEROLLES, Patricia VIALLE (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Aurélie BELASCAIN (donne pouvoir à Beñat ARLA).

Secrétaire de séance : Jacqueline PEIGNEGUY

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2024-29 : CLOTURE DU BUDGET BATIMENT MULTISERVICES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération DCM N°56/2018 portant création du budget « BATIMENT HARISMENDI » ;

VU la délibération DCM n°49/2023 portant clôture du budget multiservices au 30/06/2024 ;

CONSIDERANT qu'il convient de prolonger le délai de clôture afin de pouvoir régulariser toutes les opérations comptables ;

VU l'avis des Commissions Finances réunies en séance les 22 et 27 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal décide à la **MAJORITE**, Monsieur ARLA (+1), Monsieur GOIEASKOETXEA votants contre et Monsieur IRIGOYEN s'abstenant, de:

- **ARTICLE 1^{er} :** **AUTORISER** la clôture du budget bâtiment MULTISERVICES au 31/12/2024,
- **ARTICLE 2 :** **AUTORISER** Madame la Maire à procéder aux opérations de clôture et d'intégration dans le budget de la commune les éléments d'actif, les reliquats figurant sur les comptes dudit budget,
- **ARTICLE 3 :** **AUTORISER** le comptable de la commune à procéder aux écritures correspondantes,
- **ARTICLE 4 :** **AUTORISER** Madame la Maire à mener toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment d'informer les services fiscaux de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 15 avril 2024

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

